

## AGN Halle – A la recherche de recettes pour choyer le pigeon !



*Focus ce vendredi 20 octobre sur la salle « De Witte Duif » de Halle où se sont déroulées deux assemblées générales nationales. Treize points sont au total repris aux ordres du jour. Et notamment celui de la nomination d'un trésorier national, un problème récurrent ces derniers temps...*

**Météo.** « Une zone de basse pression s'est installée sur la majeure partie du pays, apporte de l'instabilité. Des températures nettement en baisse sont enregistrées. Des bourrasques de vent et une plausible activité orageuse sont à craindre dans les prochaines heures... ». Ce bulletin météorologique, rassurez-vous fictif, ne peut que faire frémir, en pleine campagne, un colombophile dans l'attente du retour de ses pigeons engagés dans une compétition. Et pourtant, ce message devient bel et bien coutumier, et ce quand il est pris au second degré, en période de trêve hivernale, car il cerne, tant au niveau régional que national, le contexte parfois nerveux de grandes manœuvres tentant de dénicher le graal que représente la réussite en campagne.

A titre illustratif, et ce au niveau régional dans un premier temps, des négociations informelles entre amateurs sont pour l'heure menées bien avant la connaissance des suggestions sportives des instances provinciales. Dans ce contexte bien particulier, des effets d'annonces en tout genre, des vagues à l'âme fondés ou non, des promesses réalisables ou non foisonnent de manière logique. Un seul mot d'ordre prévaut à savoir finaliser des tractations des plus intéressées pour garantir la réussite en campagne. Une réussite, toujours à vrai dire, hypothétique. Au niveau national dans un second temps, la donne diffère. Les interlocuteurs sont cette fois des provinces représentées par une délégation dont l'importance dépend du nombre de licences recensées dans la province au terme de la précédente législature. La dynamique, le scénario, les objectifs poursuivis relèvent de la même volonté qu'au régional de modeler le court terme ailé selon ses intérêts...



Bref, qu'on le veuille ou non, préparer au mieux une saison se résume bien souvent à « *s'initier* » au *stratego*, ce jeu de société de stratégie mais également de bluff.

**Superstitieux s'abstenir ?** « *Etre treize à table* » reste pour certains inimaginable car le nombre repris traduit une circonstance qui passe pour porter malheur. L'idée véhiculée par cette expression, trouvant son origine dans la bible et en particulier dans la Cène où Jésus et les douze apôtres prennent un dernier repas avant la trahison de Judas, a-t-elle cours en colombophilie ? Question, reconnaissons-le déroutante, sans aucune certitude d'une réponse rationnelle ! Au premier regard sur les ordres du jour des deux AGN, il est surprenant de constater que, vraisemblablement par le plus grand des hasards, ces derniers, envoyés le 4 octobre, comptent treize points. Peut-on s'attendre à vivre d'éventuelle(s) « *trahison(s)* » ?

**Quatre à l'AGNE.** Programmée en premier lieu, l'AGN extraordinaire propose quatre points. Les trois premiers se résument à l'annonce de nominations, de démissions, d'une révocation, de propositions. Un essoufflement, à l'approche de la fin de la législature, serait-il d'actualité ? La tentation est grande de l'acquiescer. Le quatrième évoque par contre une intention d'actualiser certains statuts.

**Neuf à l'AGN.** La seconde AGN reprend neuf points. Certains ne constituent pas une surprise puisque imposés chaque année par les statuts à pareille époque. Il est donc logique de retrouver, pour 2024 en devenir, le coût de la bague, les montants des diverses cotisations, la fixation des dates et lieux de lâchers (inter)nationaux et *in fine* l'organisation de la saison. Le traitement de ce dernier point ne constitue rien d'autre qu'un bulletin pour le Comité Sportif National (CSN) réuni dernièrement...

### **Assemblée générale nationale extraordinaire**

En procédant à l'appel des mandataires nationaux qui mentionne entre autres la procuration donnée par la Brabançon flamand absent **Eddy Claeskens** à son homologue wallon **Denis Sapin**, le président national **Pascal Bodenghien** ouvre le débat et invite **Dominique Charlier**, le conseiller juridique national, à animer les différents points de l'ordre du jour qui relèvent de ses compétences.



**Nominations/démissions.** Le Limbourg, les deux Flandres sont concernés par ce premier point. *Pour le Limbourg*, la révocation du mandant national de **Gino Houbrechts**, ancien conseiller juridique flamand, est entérinée. Ce qui, par injonction, permet, d'une part, à **Wim Kempeneers** de retrouver un fauteuil à l'AG, fauteuil qu'il avait déjà occupé lors de la précédente législature et à **Karel Pottel** de découvrir de son côté prochainement le CSN. *En Flandre occidentale*, la démission de **Dany Verleije** en tant que mandataire provincial est actée. *En Flandre orientale*, il en est de même pour celle de **Marc Rousseau** en tant que trésorier national. Par ailleurs des mouvements sont enregistrés au sein du CCE (Conseil national pour Système de Constatation Electronique : la démission de **Luc Odeurs** compensée par les arrivées de **Jef Segerink, Pieter Debruyne** et **Dany Vandenberghe**.

**Election du trésorier national.** Le poste d'argentier, au sein de cette législature en cours, s'est, il est vrai, montré éphémère. Le prouvent les démissions successives de **Fons Bruurs** (Anvers), **Gertjan Van Raemdonck**, **Wim Nuel** et **Marc Rousseau** (tous trois de Flandre orientale). **Dominique Charlier** lance la procédure d'élection en annonçant la seule candidature par écrit du Luxembourgeois **Patrick Cherain** mais qu'il est encore permis légalement à tout mandataire de déposer sa candidature au cours de cette AGNE. **Luc De Backer** annonce la sienne officiellement à la demande, selon ses dires, de ses collègues de Flandre orientale. **Dominique Charlier** précise ensuite la procédure qui sera suivie (19 votants appelés et non 20 car il n'a pas le droit de vote, numéro attribué à chaque candidat, urne, isoloir...). Avant le début du scrutin, **Luc De Backer** demande que chaque candidat présente ses ambitions. Ce qui est accepté par l'assemblée. Invité en premier (signe prémonitoire ?), **Patrick Cherain** se lance dans une intervention improvisée relevant de son langage usuel. « *Je ne parle pas d'ambition car je n'apprécie pas ce mot. Je me présente à la*



*demande de mon EPR qui veut de la stabilité, dit-il. Il est grand temps que la récréation cesse. Je recherche avant tout de la stabilité vis-à-vis des amateurs. Tous les postes doivent être occupés. Je ne suis redevable de personne. Je veux travailler pour les amateurs et les mandataires, assumer le suivi. Je souhaite que la législature se termine le mieux possible en arrivant à présenter un budget en équilibre à ceux qui viendront dans deux ans. Mon langage direct ne changera pas. Les gens présents savent que je*

*ne suis pas avare au niveau de mes heures de travail. Si le poste de président avait été vacant, beaucoup de candidatures auraient été posées plus tôt.*». La présentation de **Luc De Backer**, vraisemblablement préparée, s'articule sur deux axes principalement. « *Patrick, je le reconnais*, dit-il (« Coulon Futé » : selon la traduction instantanée délivrée), *est un bon candidat. Son*



*travail en tant que censeur le montre. J'exerce des activités professionnelles dans le milieu bancaire où je traite des « pratiques de blanchiment d'argent ». Je m'engage à suivre une formation complémentaire destinée aux gens non formés chargés de l'élaboration d'un bilan. Je m'engage à ce que ce bilan ne se discute pas à un niveau écrit mais bien en utilisant Excel pour de meilleures prévisions budgétaires... J'ai beaucoup appris au niveau des compétences*

*juridiques... Le poste de trésorier est un des cinq sièges du CAGN où l'on discute de tout. Si je ne suis pas élu, il y a un problème... Je crains l'emploi d'une seule langue au CAGN... Je parle anglais et mon anglais est bon, ce qui est important pour négocier avec les fournisseurs*



informatiques. Je pense que ma nomination est une plus-value. Pour le comité de Flandre orientale, il est illogique de ne pas voter pour moi. 90 % des amateurs sont flamands, ne disposeront pas de la majorité au CAGN en cas de non-élection. Je n'ai jamais vu un président d'EP flamande donner procuration à un Francophone. ».



La « procession » des mandataires gagnant l'isoloir est autorisée à commencer. **Dominique Charlier** demande à **Jean-Louis Loix**, membre émérite, de le seconder dans le dépouillement qui livre le verdict de l'urne : **11 voix pour Patrick Cherain, 7 pour Luc De Backer, un vote blanc.** Suite à la demande qui lui est adressée, après le

1)	CHERAIN Patrick	11
2)	DE BACKER Luc	7
3)	NUL:	1
		19

est adressée, après le proficiat entendu de **Luc De Backer** adressé à son adversaire malgré le brouhaha des commentaires, **Patrick Cherain** accepte de devenir le cinquième trésorier national de la législature. Il est dès lors invité à siéger à la table réservée au CAGN.



**Election d'un censeur.** Suite à la nomination de **Patrick Cherain**, le poste qu'il exerçait auparavant devient vacant. Le Namurois **Philippe Deneuer**, seul candidat déclaré, est élu sans recours à un quelconque vote.



**Mise en conformité.** **Dominique Charlier** rappelle que le regard du législateur change au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une actualisation des statuts au Code des Sociétés et des Associations s'impose pour la RFCB. C'est la mission d'un groupe de travail constitué pour pouvoir travailler avec des organismes en ordre. Le toilettage des statuts est avancé, quelques points restent encore à débattre ce qui implique la programmation d'une AGN extraordinaire d'ici fin décembre. Notons que les sociétés ne sont pas concernées par la



nouvelle législation entrant en vigueur. Ce n'est pas le cas par contre des organisateurs nationaux qui deviendront des asbl avec droit de regard de la RFCB.

**Amendement.** Dans la foulée est acceptée la proposition d'amender de l'article 23 des statuts fixant, lors de l'AG statutaire d'octobre, le montant du prix de la bague à proposer au Ministère des Finances.

11 heures sonnent, la seconde assemblée peut débuter.

### Assemblée générale nationale statutaire



Le procès-verbal des AGN du 20 janvier 2023 est admis suite à l'absence de toute remarque. S'en suit derechef le traitement d'un point relevant du code de déontologie traité par **Dominique Charlier**. Et ce, pour cause d'une plainte déposée par les Anversois **Fons Bruurs, Juliaan De Winter, Pascal Bodenghien** et **Jan Bluekens** à l'encontre de **Jef Oorts** non présent pour cause de maladie. Il

est décidé, après discussion, de reporter ce point à l'ordre du jour de l'AGN extraordinaire de décembre où, quelles que soient les circonstances rencontrées, la plainte sera traitée

**Comptabilité.** Trois dames, constituant le bureau comptable, entrent en séance pour traiter en premier le montant du prix de la bague 2024 et de la tarification y afférente. Elles commentent, vu la recommandation du SPF, un document écrit remis aux mandataires nationaux et non à la presse pour qui le traitement de ce point est de nouveau laborieux vu l'accumulation de données numériques. Ce document



explicite les charges et recettes intervenant dans l'élaboration du montant à présenter au Ministère, en l'occurrence des données variant selon des pourcentages différents. Notons encore que le contexte historique législatif amenant aux options de calcul usitées est rappelé, ce qui cause de sérieux soucis à la traduction instantanée. Notons toujours que les calculs ont été envisagés en se basant sur une perte de 7 % enregistrée dans la vente des bagues 2024. Si prévaut l'option de demander à tout amateur un coût unique par bague 2024, cela nécessiterait de le porter à 1,22 €. Ce que le président national en tête et une partie de l'assemblée refusent dans l'intérêt du petit amateur. Dès lors, l'idée du tarif progressif de 2023 est reconduite. **Le prix de la bague 2024 reste donc à 1 €, toutefois à partir de la 151<sup>ème</sup>, il grimpe à 3 €, à partir de la 301<sup>ème</sup> à 5 €.** La remarque ensuite faite soulignant que les prix demandés en



France et aux Pays-Bas sont inférieurs n'a pas d'impact. Le président **Pascal Bodenghien** souhaite, selon ses dires, ne pas punir le petit amateur.



A ce stade de la réunion, **Patrick Marsille** demande de s'attarder au plan financier qu'il a dû établir suite aux pertes de l'exercice précédent, un plan qui reprend de nombreux points. Il insiste sur les évolutions enregistrées (économies réalisées suite à des non-engagements, à la réduction des journées nationales, à l'utilisation des stocks, à la perception des amendes infligées...). Il stigmatise le bel effort réalisé à tous les niveaux. Cet effort permet, selon lui, de tendre vers l'équilibre sauf survenue d'une catastrophe comme BMA, mais n'assure pas de pouvoir innover dans l'intérêt du bien-être du pigeon. **Pascal Bodenghien** lance l'idée de chercher de nouvelles recettes pour, en sollicitant notamment la vitesse et le demi-fond, contribuer à l'amélioration du contexte compétitif proposé au pigeon. Une cotisation de 0,10 € pourrait être envisagée dans ces spécificités, le national, de son côté, est déjà mis à contribution. Ce point sera à l'ordre du jour de l'AGE de décembre. Les comptables approuvent les réflexions à mener dans les provinces concernant la recherche de nouvelles recettes, **Patrick Marsille** conclut *in fine* son intervention en épinglant l'absence de remarques lors du récent contrôle fiscal et TVA, ce qui, à ses yeux, ne peut que signifier que la « *maison est bien tenue* ».

Le budget des EP/EPR est envisagé, amène quelques interrogations sans conséquence suite aux comparaisons rendues possibles.

**Cotisations.** Les montants des cotisations 2023 sont reconduits en 2024 sans aucune discussion. Ce qui indique entre autres que le coût de la licence individuelle reste fixé à 40 €, que le montant demandé pour chaque membre supplémentaire est de 20 €.

**Règlements.** Il est de coutume dans une assemblée générale statutaire de toiletter les articles du RSN (Règlement Sportif National) et du règlement Doping, ces derniers cependant de manière moins fréquente. Cela se justifie à coup sûr à l'entame de la préparation d'une saison. Et s'avère d'autant plus vrai en octobre car existe alors la possibilité de report en janvier/février pour étude complémentaire avant l'envol de la campagne.



Ce 20 octobre, dix articles (neuf sportifs et un sur le doping) sont l'objet de propositions connaissant des sorts différents. Certaines de ces dernières sont acceptées, reportées ou rejetées. En cliquant sur le lien ci-après, il est possible de découvrir dans le détail <https://www.kbdb.be/wp-content/uploads/2023/10/Decisions-AG-20.10.2023.pdf> (source RFCB) les articles concernés et les décisions prises à leur égard. A titre indicatif ont notamment été l'objet d'analyse la protection des frontières belges en compétition, les incompatibilités (la liste devient de plus en plus longue pour **Dominique Charlier** en période difficile de recrutement) pour exercer une fonction à la RFCB, la condition requise pour



engager dans un national, le coût de la bague, la nécessité de mettre en concordance un même article repris dans des règlements différents, l'affichage dans les dépouillements, la vitesse supposée anormale...

**Calendrier national 2024** (voir annexe). **Denis Sapin**, président du CSN, entre en jeu pour la partie sportive. Sans nul doute permis, le premier point abordé, consistant à traiter les dates et lieux de lâchers pour les concours (inter)nationaux, est un « *plat consistant* ». En d'autres termes, l'heure est arrivée de savoir si le travail réalisé en amont par le CSN (C.F. : certains mettent en doute son utilité) passe la rampe sans encombre. Au terme de discussions soutenues respectant le temps de parole des intervenants, le bulletin du CSN est exemplaire car sa copie 2024 est *in fine* entérinée sans la moindre retouche. Et pourtant... oui et pourtant !

**Denis Sapin** annonce d'entrée de jeu que le but recherché par le CSN ne se résume pas à favoriser une province, qu'il se rendra dans les prochains jours à Bourges pour discuter avec le maire de l'obtention d'un nouveau lieu de lâcher, qu'un Tulle, organisé par la RFCB, est ajouté en août autorisant d'introduire les performances réalisées soit dans le championnat de grand demi-fond, soit dans celui de fond.

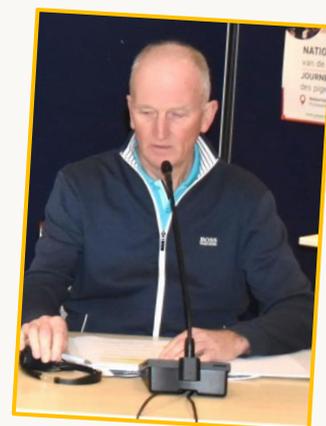


Ce dernier point soulève d'abord, d'une part, des réactions de par la différence de kilométrage de vol dans les deux spécificités et souligne, d'autre part, le sort différent réservé au Tulle de juin. **Denis Vandenberghe** réagit en premier en reconnaissant la déception de la Flandre occidentale à la vue de cet itinéraire. Il s'interroge sur la présence de Sancoins, de Vierzon, du second Tulle, sur la faible compensation pour sa province face à la ligne du Rhône. Ce qui fait réagir **Patrick Cherain** lançant un ferme « *il en faut pour tout le monde* » et faisant ensuite remarquer qu'en grand fond le programme est toujours accepté sans discussion. Anvers, de son côté, se montre satisfait de l'itinéraire arrêté. **Philippe Deneyer** insiste à ne pas toucher à la copie, ne fût-ce que par respect des huit heures de travail du CSN. Des réserves sont encore émises concernant le La Souterraine de septembre.

**Pascal Bodenghien** prend sans ambiguïté la défense de la proposition sportive nationale 2024, s'instaure, en d'autres termes, en tant que fervent défenseur du CSN. Il argumente notamment que chaque province est représentée au CSN et qu'un consensus à respecter y a été forgé. Sa plaidoirie se solde par l'entérinement de l'itinéraire 2024 sans recours au moindre vote.

**Organisation sportive 2024**. Si l'itinéraire 2024 tient désormais la route, **Denis Sapin** s'attelle ensuite à en définir les contours. Pas moins de dix-huit points sont abordés. Notons :

- le 14 juillet, jour de fête nationale française, tombe un dimanche. Ce qui signifie que les concours éventuellement remis le 13 en cas de mauvais temps seront lâchés au plus tôt le 15 ;
- en cas d'indisponibilité d'un lieu de lâcher, l'étape proposée par la FCF sera acceptée si elle relève de la même ligne de vol ;



- le cahier des charges pour les organisateurs (inter)nationaux, les instructions pour convoyeurs en 2024, les critères 2024 pour le transport, les mises pour frais, le nombre maximal de pigeons par panier et les distances minimales pour les concours internationaux ;
- la désignation des bureaux nationaux mise à l'ordre du jour du prochain CSN, tout programme demandé devant être respecté dans sa totalité ;
- les conclusions satisfaisantes des résultats des mesures de température et d'oxygène ;
- l'examen ultérieur de recourir à des abreuvoirs plus larges aux paniers de transport ;
- la protection du Bourges national du 10 août ;
- les programmations, avant le début de la saison, d'une séance d'information réservée aux sociétés avec tous les fournisseurs de masters et d'une réunion des responsables de lâcher avec le météorologue ;
- la durée du séjour au panier en petit demi-fond reconduite obligatoirement à deux nuits ;

Toutefois, suite à l'intervention de **Jacques Mayeur** plaidant la cause du Hainaut confronté en 2023 à une diminution massive du contingent, une **exception est octroyée à cette province pour disputer le petit demi-fond à un jour de panier**. Et ce à la seule condition qu'il ferme en petit demi-fond, en vertu de l'article 36 du RSN, ses frontières provinciales avec les Flandres et le Brabant flamand. Les concours organisés pourront être pris en considération pour les championnats 2024 de petit demi-fond. Forger cette exception



nécessita moult arguments de persuasifs des **Jacques Mayeur** (*faibles distances pour les colonies frontalières comparées aux autres*), **Patrick Cherain** (*demande réaliste par rapport à la réalité de terrain*) et **Patrick Marsille** (*compétition au niveau d'une province et non nationale, fermeture des frontières pour ne pas perdre des amateurs, une fermeture suggérée au départ par **Luc De Backer***) pour désamorcer les argumentations adverses répétées (*respect de la décision du CSN, possibilité accrue d'engager un même pigeon*). En voix off, il fut plus tard de nouveau entendu qu'il était important pour **Luc De Backer** que la décision à prendre relève du ressort du Hainaut lui-même.

- l'introduction des informations des lâchers sur le site internet par les responsables de lâcher ;
- la mise en examen de l'automatisation éventuelle des mutations ; à ce sujet, **Pascal Bodenghein** fait remarquer à **Luc De Backer**, partisan de cette proposition, que le travail du CCE est volumineux pour l'heure ;
- la thématique de l'automatisation des vaccinations qui sera ultérieurement abordée avec l'Ordre des vétérinaires ;
- le report en janvier/février des décisions suite à la discussion portant sur les championnats nationaux 2024 ;

La scission entre la petite vitesse et la grande vitesse et l'intégration des concours interprovinciaux de grand demi-fond dans le championnat de cette spécificité ont été favorablement abordées.

- le respect des lignes de vol et la limitation du nombre de lâchers sur la ligne de l'est.



Une ultime intervention de **Luc De Backer** à propos de la constatation mécanique qu'il verrait uniquement réservée aux contrôles est à signaler. **Philippe Deneyer** lui répond en se réservant la dernière intervention de l'assemblée pour lui certifier l'extinction naturelle de ce mode de constatation dans les prochaines années, un mode qui n'a pas l'apanage des fraudes. **Luc De Backer** tient à lui répondre qu'il n'a pas évoqué la notion de fraude pour ce mode de constatation.

La séance fut ensuite levée par le président national **Pascal Bodenghien** qui rappelle les journées nationales des 10 et 11 novembre 2023.



## Annexe

### Proposition calendrier des concours (inter)nationaux 2024

	<u>Grand demi-fond</u>	<u>ink.</u>	<u>Fond</u>	<u>ink.</u>	<u>Grand Fond</u>	<u>ink</u>
18/05/2024						
25/05/2024	Bourges I (vieux + yearlings)	jeudi				
1/06/2024			Limoges I (vieux)	merc.		
8/06/2024	Argenton I (vieux + yearlings)	jeudi	Valence (vieux)	merc.		
15/06/2024	Poitiers (vieux + yearlings)	jeudi	Cahors (vieux)	merc.		
21/06/2024					Pau (vieux)	lundi
22/06/2024	Sancoins (vieux + yearlings)	jeudi	Tulle (vieux + yearlings)	merc.		
28/06/2024					Agen (vieux + yearlings)	lundi
29/06/2024	Argenton II (vieux + yearlings)	jeudi	Montélimar (vieux)	merc.		
5/07/2024					Barcelona (vieux)	lundi
6/07/2024			Limoges (vieux + yearlings)	merc.		
12/07/2024					St Vincent (vieux)	lundi
13/07/2024	Argenton III (vieux + yearlings)	jeudi	Souillac (vieux + yearlings)	merc.		
19/07/2024					Marseille (vieux)	lundi
20/07/2024	La Souterraine I (vieux + yearlings)	jeudi	Aurillac (vieux + yearlings)	merc.		
26/07/2024					Narbonne (vieux + yearlings)	lundi
27/07/2024	Bourges II (vieux + yearlings)	jeudi	Bergerac (vieux + yearlings)	merc.		
2/08/2024					Perpignan (vieux)	lundi
3/08/2024			Tulle (vieux + yearlings)	merc.		
10/08/2024	Bourges III (vieux + yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
17/08/2024	Vierzon (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
24/08/2024	Argenton IV (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
31/08/2024						
7/09/2024	La Souterraine II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
14/09/2024	Châteauroux (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi				
<b>CATEGORIES</b>						
vieux + yearlings = 2 concours séparés c.-à-d. 1 concours pour vieux pigeons et 1 pour yearlings						
vieux/yearlings = 1 concours pour vieux ET yearlings confondus						

